

# **PRÉFACES ET GROUPE DE TRAVAIL DE LA PRÉCÉDENTE ÉDITION DU GUIDE ROMAND**

La présente annexe contient les deux préfaces de la précédente édition du 2 juin 2005 du Guide romand et liste les noms des membres du groupe de travail ayant œuvré sur cette dernière.

## **1. PRÉFACES DE LA PRÉCÉDENTE ÉDITION DU GUIDE**

**Préface de Monsieur Laurent Schaffter (JU), ancien Ministre du Département de l'environnement et de l'équipement du Canton du Jura et ancien président de la Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement de Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL) :**

*Si l'on peut aujourd'hui affirmer que le droit des marchés publics a catalysé un certain accroissement de la concurrence, force est de constater que la multiplicité des normes qui le composent a parallèlement favorisé, d'un canton à l'autre, l'émergence de pratiques trop souvent disparates.*

*Conscients de la nécessité de simplifier et surtout d'harmoniser ces pratiques, les pouvoirs publics des différents cantons romands, forts des expériences acquises depuis 1999, ont décidé de poursuivre leurs efforts en commun pour offrir aux adjudicateurs un nouveau guide pratique adapté à l'appareil législatif, conforme à la jurisprudence la plus récente et suffisamment souple pour en suivre les évolutions.*

*Le présent ouvrage relève ce lourd défi et va, à mon sens, bien au-delà dans la mesure où il constitue indéniablement un nouveau jalon significatif dans les rapprochements qui se sont d'ores et déjà opérés par la révision de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) et la mise en service du site Internet SIMAP.CH (Système d'information sur les marchés publics en Suisse).*

*Destinés à un large public, toujours très complets et didactiques, les différents chapitres de ce nouveau guide standardisé sont le fruit d'un travail dynamique mené de concert par plusieurs spécialistes confrontés à la fois à la législation et à la réalité du terrain. Les praticiens de tous ordres devraient donc y trouver bon nombre d'informations fonctionnelles propres à uniformiser et, partant, à alléger sensiblement leurs tâches.*

*Ainsi, l'harmonisation qui paraît encore complexe à réaliser pleinement sur un plan purement législatif pourra-t-elle au moins se concrétiser, en matière de choix, d'organisation et de gestion des procédures d'adjudication, sur la base d'une approche pratique librement et unanimement consentie.*

*Au nom de la Conférence des directeurs des travaux publics de Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL), dont j'assume la présidence, je recommande très vivement l'utilisation du nouveau guide romand pour les marchés publics et lui souhaite tout le succès qu'il mérite.*

*Laurent Schaffter*

*Ministre du Département de l'environnement et de l'équipement (JU)*

*Président de la CDTAPSOL*

**Préface de Monsieur Patrick Vallat, consultant en management de projets et en marchés publics (Vallat Partenaires SA), responsable du groupe de travail chargé d'élaborer la précédente édition du Guide romand pour les marchés publics:**

*Après l'expérience vécue par les différents cantons dans l'application du Guide romand pour l'adjudication des marchés publics, version 1999, la Conférence romande des marchés publics (CROMP) a jugé indispensable, dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'AIMP révisé du 15 mars 2001, auquel ce nouveau guide pratique fait référence, et de la mise en production du site internet SIMAP.CH (Système d'information sur les marchés publics), de :*

- 1. actualiser son contenu et ses annexes par rapport à l'évolution des pratiques et de la jurisprudence ;*
- 2. rendre l'utilisation plus accessible pour des néophytes ;*
- 3. donner la possibilité à des responsables d'appel d'offres expérimentés de trouver rapidement l'information souhaitée ;*
- 4. alléger la documentation et les informations à fournir par les soumissionnaires et leur donner la possibilité ainsi de standardiser leur propre documentation ;*
- 5. proposer des lettres-types ;*
- 6. offrir davantage de souplesse lors de la formulation de recommandations, tout en spécifiant les avantages et inconvénients, ainsi que les risques juridiques et pratiques qu'elles comportent en cas d'application ;*
- 7. responsabiliser les adjudicateurs publics grâce à un véritable outil d'aide à la décision ;*
- 8. poursuivre les travaux d'harmonisation des procédures pour en améliorer la transparence, sans toutefois être en contradiction avec des particularités législatives cantonales.*

*Tous les membres du groupe de travail vous remercient par avance de la confiance que vous leur témoignerez par l'utilisation de ce guide. Par leur engagement et leur volonté, ils ont démontré un réel intérêt à voir aboutir ce projet et à harmoniser les pratiques des entités publiques. L'initiative, le développement du guide et le résultat obtenu aujourd'hui n'auraient pu se faire sans l'appui politique des Ministres et Conseillers d'Etat des cantons romands.*

*En ce qui concerne l'organisation de vos procédures de mise en concurrence de marchés publics, le groupe de travail vous recommande d'appliquer le proverbe chinois suivant :*

**« Mieux vaut rester à la maison et tisser un filet que de plonger dans le lac pour attraper les poissons »**

*Proverbe chinois*

*Patrick Vallat*

**2. GROUPE DE TRAVAIL DE LA PRÉCÉDENTE ÉDITION DU GUIDE (par ordre alphabétique)****Coordinateur et ancien délégué aux marchés publics de l'Etat de Genève :**

VALLAT Patrick Architecte et économiste Vallat Partenaires SA

**Membres :**

|            |               |                 |                   |
|------------|---------------|-----------------|-------------------|
| ANTIPAS    | Alexandre     | Architecte      | Etat de Vaud      |
| BOADA      | Juan          | Architecte      | Etat de Genève    |
| CHAPPUIS   | Pascal        | Avocat          | Etat du Jura      |
| DONNER     | Philippe      | Architecte      | Etat de Neuchâtel |
| FAUCHERE   | Gisèle        | Juriste         | Etat du Valais    |
| FAVRE      | Jérôme        | Ingénieur       | Etat du Valais    |
| GRABER     | Paul          | Ingénieur civil | Etat de Vaud      |
| GUMY       | André         | Ingénieur civil | Etat de Fribourg  |
| JEANNERET  | Pierre-André  | Avocat          | Etat de Neuchâtel |
| LANG       | Charles-Henri | Architecte      | Etat de Fribourg  |
| MEISTER    | Yves-Alain    | Ingénieur civil | Etat de Neuchâtel |
| POCHON     | Bernard       | Avocat          | Etat de Fribourg  |
| RUBATTEL   | Michel        | Ingénieur       | Etat de Vaud      |
| STRICKLER  | Mario         | Ingénieur civil | Etat de Fribourg  |
| THEURILLAT | Laurent       | Architecte      | Etat du Jura      |
| VONLANTHEN | Pierre        | Ingénieur civil | Etat de Genève    |